

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°03/AONO/SP/CBANA/CIPM-TBEC/2022 DU POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE
CASE COMMUNAUTAIRE A BANA DANS LA COMMUNE
DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

1- Objet de l'appel d'offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public 2022, le Maire de la Commune de BANA, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'une case communautaire à Bana dans la Commune de BANA, Département du Haut-Nkam.

2- Consistance des travaux

Les travaux et les prestations, objet du présent Avis d'Appel d'Offres comprennent tous les ouvrages prévus dans le cadre du détail quantitatif et estimatif notamment :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente, couverture et plafond ;
- Les menuiseries bois et métalliques ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les VRD.

Ces travaux devront être exécutés conformément aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

3- Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de trois (03) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les travaux.

4- Allotissement

L'ensemble des travaux est constitué d'un lot unique ci-après désigné : travaux de construction d'une case communautaire à Bana .

5- Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel des opérations à l'issue des études préalables est de **24 000 000** (vingt-quatre millions) de FCFA.

6- Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun ayant une expérience avérée dans le domaine des Travaux Publics et Bâtiment.

7- Financement

Les travaux objet de l'Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Agriculture, exercice 2022.

8- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives un cautionnement provisoire établi selon le modèle indiqué dans le DAO et délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à **480 000** (quatre cent quatre-vingt mille) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après l'expiration du délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire de la lettre-commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9- Consultation du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de BANA dès publication du présent avis d'appel d'offres.

10- Acquisition du dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis d'appel d'offres, le DAO peut être obtenu auprès du Secrétariat particulier du Maire de la Commune de BANA (Maître d'Ouvrage) contre présentation de l'original d'une quittance de versement à la Recette Municipale de ladite Commune d'une somme non remboursable de **50 000** (Cinquante mille) francs CFA représentant les frais d'acquisition du dossier d'appel d'offres.

11- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en *sept* (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie de Bana, Secrétariat particulier, au plus tard le **27.10.2022** à **11 heures précises** contre récépissé et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03/AONO/SP/CBANA/CIPM-TBEC/2022 DU POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASE COMMUNAUTAIRE A BANA DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM,

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

2- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les Services émetteurs ou une Autorité Administrative, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées de moins de trois (03) mois à l'ouverture des plis ou avoir été établies postérieurement à la date originale de signature de l'avis d'appel d'offres.

N.B. : Toute offre présentée après l'heure fixée pour le dépôt ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

13- Ouverture des offres

L'ouverture des plis se fera en un temps le 27.04.2022 à partir de 12 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de BANA siégeant dans la salle des délibérations de la Mairie de BANA en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance des dossiers dont ils ont la charge.

14- Critères d'évaluation

14.1 Principaux critères éliminatoires

- ✓ Fausse déclaration, pièce falsifiée ou scannée;
- ✓ Dossier administratif incomplet, 48 heures après le dépouillement ;
- ✓ Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- ✓ Note technique inférieure à 70% (soixante-dix pour cent) de « OUI » ;
- ✓ Entreprise interdite de la commande publique ;
- ✓ Absence de la caution de soumission au terme de l'ouverture ;
- ✓ Non-conformité du modèle de soumission.

14.2 Critères essentiels

- ✓ Présentation de l'offre ;
- ✓ Capacité financière ;
- ✓ Personnel d'encadrement ;
- ✓ Expérience de l'entreprise ;
- ✓ Moyens matériels mis à la disposition du projet ;
- ✓ Visite de site ;
- ✓ Organisation, planning et méthodologie d'exécution ;

15- Attribution

L'Autorité contractante attribuera la lettre-commande au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et remplissant, conformément au Dossier d'Appel d'Offres, les capacités techniques et financières requises. Les soumissionnaires présentant des offres aberrantes (anormalement basses) seront disqualifiés suivant la procédure réglementaire prescrite à savoir l'obtention de l'avis de l'ARMP après avoir au préalable interrogé le soumissionnaire concerné.

L'attributaire de la lettre-commande est invité à se présenter dès signature de la décision d'attribution, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent et sous peine d'annulation de ladite décision d'attribution, au Secrétariat particulier du Maire de la commune de BANA pour l'établissement et la souscription de sa lettre-commande. **Faute pour lui de se présenter, la lettre-commande est attribuée au suivant.**

16- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 (Quatre-vingt-dix) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Renseignements complémentaires.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de BANA, Téléphone :

COPIES

- ARMP/OUEST
- DDMINMAP/HT-NKAM
- DDMINEPAT/ HT-NKAM
- DDMINADER/ HT-NKAM
- PRÉSIDENT CIPM/CBANA
- AFFICHAGE/ARCHIVES



Fait à BANA, le 01 AVR 2022

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANA,
AUTORITE CONTRACTANTE**

Sanga Jean Baptiste

01 AVR 2022